

Note

« Pour une politique d'économie des noms de lieux dans l'acte nominatif »

Camille Laverdière

Cahiers de géographie du Québec, vol. 40, n° 110, 1996, p. 267-276.

Pour citer cette note, utiliser l'information suivante :

URI: <http://id.erudit.org/iderudit/022572ar>

DOI: 10.7202/022572ar

Note : les règles d'écriture des références bibliographiques peuvent varier selon les différents domaines du savoir.

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter à l'URI <https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-d'utilisation/>

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche. Érudit offre des services d'édition numérique de documents scientifiques depuis 1998.

Pour communiquer avec les responsables d'Érudit : info@erudit.org

Pour une politique d'économie des noms de lieux dans l'acte nominatif¹

Camille Laverdière

Ex-professeur

Département de géographie

Université de Montréal

Par analogie, Raoul Blanchard de Grenoble se comportait comme les Portugais, les Basques et les Bretons, vers le XVI^e siècle.

Louis-Edmond Hamelin, 1988

De ces hommes dits sauvages à Jacques Cartier, de Jacques Cartier aux *choronymistes*² d'aujourd'hui, la façon de nommer les lieux semble avoir toujours été la même: une transposition du mental par le langage à un espace, dans une prise de possession, une délimitation rassurante et valorisante du territoire terrestre, extra-terrestre... Quel est-il cet espace dont le mot a d'abord désigné un moment, une durée, si ce n'est surtout une étendue de terrain, le milieu même géographique. Face aux espaces innommés, sans nombre, quel comportement adopter vu nos moyens très limités de répondre à cette nécessité, si ce n'est dans l'établissement d'une politique avouée d'économie des spécificités en choronymie nominative.

D'UNE FAÇON DE DIRE INCHANGÉE

Le 27 mai 1534, pénétrant par le détroit de Belle-Isle — alors la baie des Chasteaux — dans le golfe du Saint-Laurent atteint quelques jours plus tard, Jacques Cartier écrit dans son journal du bord: «Je nomme icelle isle Sainte Katherine»³. Ou encore, le 11 juillet, «nous nommames ladite baie, la baie de Chaleur»⁴.

À son second voyage entrepris l'année suivante, le navigateur malouin raconte, en date du 7 septembre, qu'il «y a plusieurs couldres franches, que nous truevasmes fort chargez de nozilles, aussi grosses et de meilleur saveur que les nostres, mais vng peu plus dures; et pour ce, la nommames l'isle es Couldres»⁵, île du haut estuaire du Saint-Laurent⁶. Autre exemple si chargé d'histoire: le 3 octobre, «nous nommames icelle montaigne le mont Royal»⁷, à Hochelaga devenu plus tard Ville-Marie, puis Montréal.

Jacques Cartier ne cessait de nommer (du latin *nominare*, distinguer, désigner par un nom une personne, une chose) les terres qui lui étaient inconnues. Il ne disait pas autrement les êtres animés que nous les eussions appelés 450 ans plus tard: «Vous treuverez jusques audict Canada, force baillaines, marsoins, chevaulx de mer, adhothuys, qui est vne sorte de poisson, duquel jamais n'avions veu ny ouy parler. Ilz sont blancs comme neige, et grands comme marsouins, et ont le

corps et la teste comme lepvriers; lesquelz se tiennent entre la mer et l'eau douce, qui commance entre la rivière du Saguenay et Canada»⁸.

Jacques Cartier s'appropriait ainsi, au nom de François 1^{er}, roi de France, l'espace laurentique⁹, pourtant côtes et eaux amérindiennes depuis plusieurs milliers d'années. Son geste demeurerait plus politique qu'affectif, que littéraire pour ceux qui se réjouissent de son verbe souvent poétique; il s'inscrivait pleinement dans la façon de faire des peuples ouest-européens entre autres, qui ne s'est modifiée que depuis le milieu du présent siècle.

Dans une trame de rivalités étatiques, nommer avant tout les saillants et rentrants de la côte, les cours d'eau de leur embouchure, les îles au large pour les navigateurs, constituait d'abord une prise de possession de l'espace avant les opérations militaires, les signatures de traités, les manigances. Pour les Blancs, le découvreur breton croyait faire sortir de l'anonymat le pays ainsi convoité; par l'occasion, Jacques Cartier le créait même.

Pourtant, bien avant ce dernier, des pêcheurs basques, des Vikings, et surtout des Asiatiques n'avaient pas agi autrement, consciemment ou pas, dans leur appropriation intéressée de ce même espace; le Saint-Laurent et ses tributaires, parfois leurs bassins, appartenaient désormais à un milieu humain, culturel, c'est-à-dire à des nations dites indigènes par d'autres envahisseurs: nations amérindiennes au sud, esquimaudes au nord, par essence locutrices d'espaces. C'est-à-dire que par conscience ordonnée et signifiante, tous ces peuples s'identifiaient à leurs nouveaux habitats en les nommant. Les noms fixaient l'imaginaire sur une réalité topographique qui devenait ainsi matée, chargée de puissances politiques. C'était là un fait de civilisation lourd de portée dans cette taxinomie territoriale, d'apparence pourtant banale: «L'espace n'est pas donné mais construit — construit par la société à partir de l'étendue et du langage» (Pourtier, 1983, p. 194).

Et de Jacques Cartier aux choronymistes ou aux terminologues modernes, la façon de dire et de nommer non seulement l'espace, les accidents géographiques ou les lieux inconnus n'a pas davantage changé, ou pas du tout. Il en fut toujours ainsi au moment où l'homme, maîtrisant la parole, acquérait en même temps une façon de faire face aux choses à désigner: «Nommer l'espace est une préoccupation essentielle et nécessaire de l'homme depuis qu'il se meut et qu'il parle, autrement dit depuis que l'homme est homme» (Dorion, 1973).

Si les Esquimaux (les Inuit)¹⁰ établissent des liens étroits entre eux et les lieux désignés, ou entre les accidents de même nature, par contre les Amérindiens isolent ces mêmes irrégularités topographiques en les nommant avec précision; ces configurations composent leur cadre de vie de nomades ou de sédentaires (Vézinet, 1974, 1975). Ainsi, pour les premiers, Kangirsuk signifie la baie, Kangirsualuk la grande baie, Kangirsujuaq la très grande baie, sans parler encore de la largeur, de la longueur, de la profondeur ou des nombreuses autres propriétés de cette pénétration du littoral marin ou lacustre qui donne ainsi autant de variantes nominatives; pour les seconds, le Caniapiscau est simplement le fleuve, c'est-à-dire la grande rivière, les monts Otiches les petites collines, Hochelaga le barrage de castors.

Doublant une partie abrupte et saillante de la côte au sud-ouest de Terre-Neuve, Jacques Cartier écrit: «Et pource que s'estoit le jour (le 24 juin 1534) Mons^{sr} saint Jehan nommames le cap saint Jehan»¹¹. De là, pointant vers l'ouest-sud-ouest, la première des îles de la Madeleine rencontrée trois jours plus tard «fut nommée l'ille de Bryon»¹², «ainsi nommé(e) en l'honneur de Philippe Chabot, sieur de Bryon, créé grand amiral de France par François 1^{er}, à son retour, après la victoire de Pavie»¹³. Des personnages lointains, de la royauté, de la noblesse, du culte, constituaient les éléments de choix de l'échiquier choronymique. «L'appropriation, dit Jean-Yves Dugas (1984a, p. 445), en son essence même de faire sien, trouve son expression la plus complète dans la dénomination de l'espace par le Non Autochtone, car niant la plupart du temps la nature particulière de l'entité dénommée, il lui impose véritablement sa propre vision du monde, à l'inverse de l'Autochtone qui demeure très respectueux de la matière même de l'univers qu'il tente de cerner et de non s'y discerner».

Dans chacun de ces cas, des premiers habitants du pays à Jacques Cartier, tous s'approprient ainsi l'espace dont seules varient les modalités de percevoir le milieu; de l'explorateur malouin aux locuteurs d'aujourd'hui ou malgré le temps, la façon de faire est demeurée la même. Il en fut sans doute toujours ainsi depuis que l'homme a maîtrisé la parole, acquérant de la sorte une façon d'être face aux éléments à désigner.

L'homme a toujours nommé ce qui s'offrait neuf à sa perception, serait-ce le découpage du littoral pour Jacques Cartier et Samuel de Champlain, les villages de la plaine du Saint-Laurent pour la hiérarchie religieuse des trois siècles suivants. Pour créateurs et de haut niveau qu'aient été ces actes, ils demeurent néanmoins des plus humains, ne sachant en rien être divins. Comment sauraient-ils l'être, la construction rassurante face à l'inconnu s'imposant d'emblée! L'acte et le nom qui en résulte ne sont simplement qu'un processus de la pensée, de la création humaine et de ses conséquences, ces dernières se traduisant en unités lexicales, en noms de lieux. Or, le vocabulaire étant très limité, les espaces à désigner au contraire presque illimités, comment dès lors dire tant d'étendues si ce n'est par un froid système qui délaisserait de plus en plus le langage des mots, entrés dans un long usage, pour celui des lettres, des chiffres accolés tels ceux des plaques minéralogiques (ABC 123), des odonymes (4e Avenue, 326e Rue), de barrages (LG-Un, LG-Deux), de sommets dont le K-2, de milliards de milliards d'étoiles, de galaxies et de nébuleuses (NGC 6960), de quasars (3C-273), etc.

RAPPEL DES TYPES D'ESPACE

De quel espace s'agit-il ici si ce n'est celui de Jacques Cartier, de l'espace géographique, conséquemment terrestre, c'est-à-dire une étendue de terrain qu'elle soit d'échelle métrique ou gigamétrique, ponctuelle tel un pic, linéaire tel un cours d'eau, spatiale telle une plaine, la mer... Songeons aux carrés de Poste-de-la-Baie (Kuujuarapik) en Hudsonie québécoise, ces surfaces décimétriques étudiées dans leurs moindres détails (lithologiques, morphologiques, biologiques, climatologiques, etc.) par le Centre d'études nordiques de l'Université Laval (Cailleux, 1968), songeons à l'océan Atlantique, aux océans et à leurs fonds... L'espace est aussi, et tout simplement, un pays, tel *L'espace québécois*¹⁴.

À l'origine, l'espace, du latin *spatium*, d'où spatial qui a donné d'abord *spaze* en français, puis *espace*, signifiait un moment, une étendue de temps. N'offrons que quelques locutions ou membres de phrases, tels que l'espace d'un moment, durant le même espace de temps, deux fois en l'espace d'une semaine... Le substantif a ensuite glissé vers d'autres notions, dont une surface terrestre plus ou moins délimitée, une étendue bien déterminée. «J'admiraient descendant vers toi/L'espace occupé par le temps» (Eluard, 1968, p. 400), ou encore «L'espace est notre milieu/ Et le temps notre horizon» (*ibid.*).

À l'espace terrestre appartient intimement l'espace aérien, l'atmosphère: à la conquête de l'espace, regarder dans l'espace qui est aussi l'acte de regarder dans le vague. Il y a le milieu extra-terrestre, l'espace interplanétaire, interstellaire, cosmique... Tous ces espaces sont occupés par la matière, mais de moins en moins: ils sont le vide, le devenir. Ces espaces ne sont pas désignés, sauf les objets qui les occupent, qui constituent d'autres espaces: Neptune, Pluton... Bételgeuse, Bellatrix... la Grande Ourse, la Croix du Sud... la Voie Lactée, Andromède... «Pour s'approprier un territoire, dit Hubert Reeves (1984, p. 25), il faut l'arpenter longtemps. Avec les pieds pour le sol, avec les yeux pour le ciel. Reconnaître les étoiles, les constellations, c'est habiter l'espace, c'est sentir notre appartenance cosmique». Et le poète Saint-John Perse (1972, p. 445) disait, dans son allocution au banquet Nobel du 10 décembre 1960: «Et c'est d'une même étreinte, comme une seule grande strophe vivante, qu'elle [la poésie] embrasse au présent tout le passé et l'avenir [...], l'humain avec le surhumain, et tout l'espace planétaire avec l'espace universel».

Il y a aussi tous ces autres vides mais d'échelle nucléaire, les lacunes de toutes sortes, de tous genres, les solutions de continuité dans tout corps, tels les interstices, les cavités du tissu cellulaire, les pores des plantes. L'espace physiologique ou représentatif consiste en tout ce qui est perceptible à la vue, ce qui est relatif au toucher, ce qui se place sous la dépendance des muscles ou des sensations dues aux mouvements. Il y a l'espace intérieur ou la vision que l'on se fait d'une réalité (Dansereau, 1973), l'espace extérieur ou l'image vraie des paysages naturels, ruraux, urbains, de tout ce qui s'offre à l'observation. De ces milieux naturels aux milieux habités par l'homme, aménagés, avec leurs espaces bétonnés, verts, leurs espaces dits vitaux, ou leurs espaces profanes, sacrés (Claval, 1985).

Tandis que les espaces entre deux points, deux lignes, deux plans, deux volumes, prennent les noms d'écarts, d'intervalles, d'interlignes, de blancs... L'espace est encore un volume déterminé, la place prise par un objet: ce meuble tient beaucoup d'espace.

L'espace indique aussi la distance dans un trajet. Il y a un espace géométrique, euclidien ou à trois dimensions, ou une géométrie de l'espace, conçue à partir de l'espace cette fois perceptif, qui possède ses propriétés. Comme il y a l'espace à quatre dimensions ou à quatre variables, l'espace courbe, même l'espace sphérique: la Relativité réunit l'espace et le temps. L'espace est graphique comme il y a l'organisation de l'espace par les arts plastiques. L'espace peut être aussi musical, littéraire (Laverdière, 1985).

Faut-il ajouter les notions scientifiques, philosophiques de l'espace qui est un milieu conceptuel caractérisé par ses parties, et dans lequel nos perceptions confèrent un caractère fini à toute étendue, serait-elle censément illimitée. Les grandes religions se sont établies sur des conceptions bien différentes de l'espace, qui néanmoins se rejoignent: l'espace terrestre, extra-terrestre créé sans plus de précision! L'espace est aussi un système de lois qui régissent les rapports entre les distances, les grandeurs, les figures, pour en permettre la perception. Cet espace est donc une forme, *a priori*, de la sensibilité extérieure des choses. Autant de lieux que nous ne saurions que dire, pour le moment, plus ou moins loin de l'espace géographique à nommer.

Enfin, le dernier terme à s'imposer le *cyberespace* (du grec *kubernâô*, gouverne), qui désigne «tous ces *lieux virtuels*, ces réseaux d'ordinateur qu'on rejoint grâce à un modem» (*Québec Science*, 1995, p. 6).

FREINER LA «CHORONYMATION»!

«L'espace est un doute: il me faut sans cesse le marquer, le désigner; il n'est jamais à moi, il ne m'est jamais donné, il faut que j'en fasse la conquête» (Perec, 1976, p. 145). Évoquer l'espace palpable par un nom propre, le nommer pour les uns, le baptiser pour les autres, d'une façon ou d'une autre se l'approprier¹⁵ en fin de compte en le faisant à son image en voulant lui donner vie en particulier à travers des personnages qui jadis rendaient disponible leur nom de leur vivant — il faut maintenant attendre qu'elles soient mortes, ce qui permet de les ressusciter! S'il y a là un acte d'identification au milieu, de prise de possession, il y a aussi, à un autre niveau, une pose de jalons, de guides, de points de repère. Et pour plusieurs, pour la majorité qui ne prend pas la peine de remonter à la source, l'acte nominatif n'est que la conséquence d'une coutume, d'un phénomène d'entraînement de la part de la société¹⁶.

On ne peut nommer que ce qui est connu, mais qui n'a pas encore été spécifiquement désigné: la nécessité n'y était pas, ou la tâche insurmontable, la banque de noms si pauvre... Ne songeons qu'aux milliers de rondeurs montagneuses des Laurentides, innommées sauf quelques-unes (les monts Tremblant, Raoul-Blanchard), des Appalaches (les monts Orford, Jacques-Cartier), qu'aux innombrables étendues lacustres de l'immense sauvagerie du Nouveau-Québec. Reconnaissons-le: il y a véritable impasse à vouloir nommer ne serait-ce que les plus importants de ces lieux. Que faire si ce n'est d'être systématiquement parcimonieux dans la distribution des noms disponibles.

Toutefois, constatons avec incrédulité la prolifération de certains noms de lieux, de construction douteuse en plus, heureusement en de très rares endroits d'un Nouveau-Québec pourtant si vide d'hommes et pour cause, quand partout ailleurs leur absence est même gênante. À la dernière édition d'une feuille de la carte topographique à grande échelle du Canada¹⁷, on rencontre une telle abondance de noms indiens cris dans un si petit espace quand tout autour règne le vide choronymique. Cette seule répartition, comme les tournures périphrastiques des désignations, nous

rendent sceptiques quant à leur valeur nominative: les ruisseaux Ministikukupaaou Kauchipasheyach, Uspiseukan Kawimeikacht Utapepichun Sipi Waskakikaniw, ou le rocher Kanimitawepapachipiskach. Jean-Paul Vinay (1954, pp. 57-58) dirait: «Il faut simplement aboutir à une graphie utilisable dans la vie pratique et qui, largement conventionnelle, présente au moins un caractère essentiel: la fixité par rapport à l'original». Pourquoi avoir ainsi accepté de locuteurs privilégiés par leur proximité, ces derniers pressés par quelque enquêteur ainsi réjoui, tous les éléments de leur discours, y compris entre autres des descriptions par la phrase courante, des blasons populaires (Dugas, 1984b, 1985, 1987) qui ne sont pas nécessairement impartis à la choronymie? Pourquoi favoriser indûment certaines communautés qui déjà imposent au Québec des graphies romanisées de leurs noms de lieux mais dans leur langue seconde: Whapmagoostoo, Chisasibi, Winneway, etc.? Tout autres sont les désignations esquimaudes dans une heureuse transcription phonétique internationale: Killiniq, Kangiqsualujjuaq, Kangirsuk, etc.

Dans ce même esprit ont été relevées dans l'île de Grâce, au lac Saint-Pierre, les constructions désignatives du bel et original *Répertoire choronymique et microchoronymique* de Jean Langevin (1984): Coteau l'autre Bord du Marais su la Terre de la Fabrique, Mare à ras la Talle de Branches, Petit Chenal de l'Île aux Corbeaux, Pièce (parcelle de terrain) de ce Bord icitte de la première Décharge su Batisset, etc.

Malgré la conscience avertie que nous avons de l'espace à nommer, les moyens dont nous disposons deviennent, sous les exigences d'une autorité élue qui se réserve l'acte de nommer, de plus en plus réduits. Que reste-t-il à faire sinon de suggérer, d'éclairer. Toute désignation spontanée n'est plus permise, ou plutôt elle est découragée; elle ne s'inscrit plus dans la pensée des locuteurs, ce qui confère désormais un tout autre caractère à l'acte nominatif, ce qui est toutefois souvent souhaitable. Si, à l'exemple sans précédent de Jean-Yves Dugas (1987) de la Commission de toponymie du Québec qui a permis de quintupler les gentils en l'espace de quelques années seulement, grâce à la collaboration des électeurs du moindre patelin et de leurs édiles municipaux, ne pourrions-nous pas utiliser une formule analogue qui impliquerait les communautés locales et régionales dans l'action nominative?

Le catalogue d'une liturgie catholique romaine a longtemps constitué au pays une source presque inépuisable d'hagyonymes: Saint-Achillée, Saint-Adalbert, Saint-Adélard et bien d'autres (Commission de toponymie du Québec, 1994, pp. 601-732). Ou encore, les autorités civiles ont aussi puisés dans d'autres listes, dont celle de membres du corps militaire français de la fin de la période coloniale. Ainsi, la neuve Abitibi du début du siècle, découpée géométriquement dans ses cantons, dans ses routes, a hérité de désignations aux consonances heureuses, parce qu'on ne les rencontre pas dans les noms de famille des populations actuelles: Champneuf, Landrienne, Louvicourt, Rochebaucourt, Tiblemont, etc. Nous viendrait-il à l'idée d'utiliser les noms de militaires des dernières guerres, ou celui d'un cosmonaute québécois auquel Saint-Exupéry et tous les poètes paraissent suspects?

André Cailleux (1972) s'est employé avec méthode à développer un système par l'emprunt implacable des entrées de dictionnaires entre autres; il n'a réussi qu'à trouver ainsi des noms — dont la pertinence est discutable pour la plupart d'entre eux — pour satisfaire, au Québec, le dixième des 900 000 accidents en attente nominative! Le Nouveau-Québec, avec ses besoins évalués à des centaines de milliers de noms, en face de la poignée de 2000 noms existant actuellement, offre un terrain idéal pour réaliser par étapes une application, qui serait la première au monde, d'une choronymie prospective, planifiée, comme celle que Cailleux a proposée¹⁸. En un seul endroit seulement, dit-il bien timidement, il faut «économiser les noms»¹⁹, comme l'eau du désert. Que penser du fait que «dans le cadre de la cosmologie moderne, on envisage la possibilité que leur nombre [aux galaxies] soit infini» (Reeves, 1984, p. 63)?

Étant donné sa topographie rajeunie par les derniers événements de son tout récent passé géologique, le Québec physique s'offre toujours avec ses millions d'accidents géographiques à nommer. La désignation choronymique a toujours été embarrassée par la multitude de ces lieux; par sentiment, nous avons bien du mal à le reconnaître, croyant toujours que nous pouvions nous dégager d'un véritable problème pourtant insoluble vu le nombre très limité des noms disponibles.

Il nous faut donc agir en conséquence, en freinant l'acte nominatif, en étendant entre autres le même nom retenu à plus d'une entité distincte. À travers l'immensité du territoire québécois, il nous gênerait fort peu de voir le nom du botaniste Jacques Rousseau, mort en 1970, déjà donné à un sommet dans les Torngats, à un site archéologique en Ungava, à des institutions scolaires et de recherche et à bien d'autres endroits. Les «décideurs» de chaque agglomération urbaine n'agissent pas autrement: combien de voies de circulation portent le nom de René-Lévesque?

Une véritable politique d'économie des noms à répartir, par une distribution restreinte mais répétée, nous semble une attitude réaliste face à l'impasse où l'occupation politique du territoire nous a plongés. Admettre le fait est déjà le gage d'une meilleure gestion des ressources nominatives d'un précieux élément du patrimoine: la choronymie nationale.

NOTES

- 1 Titre refait à la suite du texte repensé d'une communication, «Nommer l'inconnu, ou réflexion pour une redéfinition de l'espace géographique à nommer», que nous avons donnée au XVI^e Congrès international des sciences onomastiques, en 1987, à l'Université Laval (*Programme*, p. 34, et *Résumés*, p. 74).
- 2 Nous avons toujours souscrit au mot *choronymie* créé par Dorion et Hamelin (1966, p. 202), du grec *khôra*, espace, et *-onumos*, *onuma*, nom, et à ses dérivés: «Si l'on parlait d'espace et non de lieu, de choronymie et non de toponymie, déjà indiquerait-on la largeur du champ de cette science et la variété de ses sujets. C'est pourquoi nous proposons, pour désigner la science des noms de lieux, d'employer le nom *choronymie*».
- 3 In Pouliot (1934, p. 15). L'île porte aujourd'hui le nom de Schooner. Au sujet des choronymes et du langage géographique de Jacques Cartier et de Samuel de Champlain, voir Bernard-Samson (1976) et Morissonneau (1978).
- 4 *Ibid.*, p. 37. Générique, particule et spécifique s'écrivent de nos jours baie des Chaleurs.

- 5 *Ibid.*, p. 68. Comme l'ensemble précédent, île aux Coudres.
- 6 Au sujet de cette terminologie, voir la série d'articles rassemblés sous notre direction (Laverdière, 1970).
- 7 *Op. cit.*, p. 90.
- 8 *Ibid.*, p. 114. *Adhothuyts*: il s'agit des baleines blanches ou bélugas (*Delphinapterus leucas*).
- 9 Employé pour la première fois dans la revue québécoise *Poésie* (Laverdière, 1978, p. 30), le nouvel adjectif — et spécifique adjectival — est entré à l'existence d'une façon plus forte avec la parution, cinq ans plus tard, du recueil de poèmes du même auteur (1983), *Ce cri laurentique*, dont la suffixe mime celui de l'océanonyme Atlantique, ou du régionalisme Arctique. Au sujet du golfe du Saint-Laurent, Saint-John Perse (1970, p. 144) aurait sans doute dit: «M'es-tu le fleuve, m'es-tu la mer? ou bien le fleuve dans la mer?»
- 10 À propos de l'utilisation des termes *Esquimau* et *Inuit*, voir Armstrong et Brody (1978) et Lowe (1984).
- 11 *Op. cit.*, p. 23; nom propre remplacé par celui de cap Anguille.
- 12 *Ibid.*, p. 25, aujourd'hui sous la graphie île Brion.
- 13 Pouliot (1934), *op. cit.*, en note infrapaginale à la p. 25.
- 14 Titre d'un ouvrage de collaboration placé sous la direction de A.-G. Gagnon et A. Noël (1995), qui aurait pu s'intituler *Le Québec*.
- 15 Dire, du latin *dicere*, exprimer par le langage; nommer, du latin *nominare*, désigner par un nom; baptiser disent certains, du latin chrétien *baptizare*, du grec *baptizein*, immerger dans l'eau, donner un nom de baptême, le baptême étant, par extension, l'acte de donner un nom à une cloche, un navire, un lieu; s'appropriier, du bas latin *appropriare*, faire sien, s'attribuer la propriété de quelque chose.
- 16 Il faut savoir s'étonner et s'alimenter aux si nombreuses réflexions, visions livrées d'une façon inhabituelle, d'un Luc Bureau (1991), dans *La Terre et moi* entre autres.
- 17 Ottawa, Mines et Relevés techniques, 2^e éd. de la feuille 32-M, *Fort-Rupert*, de la carte au 1/250 000; voir aussi le 10^e supplément du «Répertoire toponymique du Québec» à la *Gazette officielle du Québec*, 17 déc. 1983, n° 50-A.
- 18 *Op. cit.*, p. 86.
- 19 *Ibid.*, p. 83.

BIBLIOGRAPHIE

Nous sommes des plus reconnaissants à Jean-Yves Dugas de la Commission de toponymie du Québec des références bibliographiques et de leur contenu qu'il nous a remis.

ARMSTRONG, T. et BRODY, H. (1978) The Term «Eskimo». *Polar Record*, 19(119): 177-180.

BERNARD-SAMSON, L. (1976) Étude des toponymes à travers les récits de voyage de Cartier et de Champlain. *Culture et Tradition* (Québec), 1: 95-106.

BUREAU, L. (1991) *La Terre et Moi*. Montréal, Boréal, 273 p.

CAILLEUX, A. (1968) La méthode des carrés et son application en Hudsonie. *Cahiers de géographie du Québec*, 12(26): 283-290.

_____ (1972) Choronymie planifiée: application au Nouveau-Québec. *La Revue de géographie de Montréal*, XXVI(1): 77-87.

-
- CLAVAL, P. (1985) Les idéologies spatiales. *Cahiers de géographie du Québec*, 29(77): 261-269.
- COMMISSION DE TOPONYMIE DU QUÉBEC (1994) *Noms et lieux du Québec: dictionnaire illustré*. Sainte-Foy, Publications du Québec, XXXV et 925 p.
- DANSEREAU, P. (1973) *La terre des hommes et le paysage intérieur*. Montréal, Radio-Canada et Leméac, 192 p.
- DORION, H. (1973) *La choronymie*. Discours de présentation à la société royale du Canada (texte dactylographié).
- DORION, H. et HAMELIN, L.-E. (1966) De la toponymie traditionnelle à une choronymie totale. *Cahiers de géographie de Québec*, 10(20): 195-211.
- DUGAS, J.-Y. (1984a) L'espace québécois et son expression toponymique. *Cahiers de géographie du Québec*, 28(75): 435-455.
- _____ (1984b) Le blason populaire au Québec, un phénomène révolu? *Canoma* (Ottawa), 10(2): 35-37; 1985, 11(2): 19-15; 1987, 13(1): 9-14.
- _____ (1987) *Répertoire des gentils du Québec*. Québec, Commission de toponymie, XIII et 258 p., et son *Supplément* (1995), 58 p.
- ELUARD, P. (1968) *La vie immédiate* (dans *Œuvres complètes*, t. I). Paris, Gallimard (Coll. «Bibliothèque de la Pléiade»), 1752 p.
- GAGNON, A.-G. et NOËL, A. (1995) *L'espace québécois*. Montréal, Québec/Amérique (Coll. «Dossiers/Documents»), 305 p.
- HAMELIN, L.-E. (1988) Commencer une géographie du Québec par la Gaspésie. *Gaspésie*, XXVI(3): 21-27.
- LANGÉVIN, J. (1984) Notes choronymiques sur l'île de Grâce ou le témoignage d'un territoire nommé. *Cahiers de géographie du Québec*, 28(73-74): 241-259.
- LAVERDIÈRE, C. (1978) Ce cri laurentique. *Poésie* (Québec), (13-14): 30.
- _____ (1983) *Ce cri laurentique*. Montréal, le Noroît, 103 p.
- _____ (1985) (Sans titre), dans *L'écrivain et l'espace*. Montréal, L'Hexagone, 85-94.
- _____ (1987) Nommer l'inconnu ou réflexion pour une redéfinition de l'espace géographique à nommer. Québec, *XVIe Congrès international des sciences onomastiques*, résumés, 74.
- LAVERDIÈRE, C. et al. (1970) Les grandes divisions du Saint-Laurent. *La Revue de géographie de Montréal*, XXIV(3): 283-303.
- LOWE, R. (1984) L'assimilation linguistique des Esquimaux de l'Arctique de l'ouest: la fin d'un début ou le début de la fin? *Recherches amérindiennes au Québec*, XIV(4): 54-57.

-
- MORISSONNEAU, C. (1978) Le langage géographique de Cartier et de Champlain: choronymie, vocabulaire et perception. Québec, Université Laval, *GECET*, coll. *Choronoma* 7, 273 p.
- PEREC, G. (1976) *Espèces d'espace*. Paris, Denoël/Gonthier, 146 p.
- POULIOT, J.-C. (1934) La Grande Aventure de Jacques Cartier (ou *Relation originale du voyage de Jacques Cartier au Canada en 1534*), 11-138, dans *Glanures gaspésiennes*. Québec, (sans nom d'éditeur), III et 328 p.
- POURTIER, R. (1983) Nommer l'espace: l'émergence de l'État territorial en Afrique noire. *L'espace géographique*, Paris, XII(4): 293-304.
- QUÉBEC SCIENCE (1995) *Internet: le guide pratique*. Montréal, n° hors-série, 78 p.
- REEVES, H. (1984) *Poussières d'étoiles*. Paris, Seuil, 195 p.
- SAINT-JOHN PERSE (1972) Amers, 253-385 (dans *Œuvres complètes*). Paris, Gallimard (Coll. «Bibliothèque de la Pléiade»), XLII et 1 415 p.
- VÉZINET, M. (1974) La toponymie comme modalité de l'appropriation de l'espace: le cas des Inuit. *Recherches amérindiennes au Québec*, IV(1): 9-11.
- _____ (1975) Analyse sémantique des catégories de l'espace. *Recherches amérindiennes au Québec*, V(3): 48-61.
- VINAY, J.-P. (1954) Comment écrire les noms de lieux étrangers? *Revue canadienne de géographie*, 8(1-2): 53-60.